



**CANTLEY**

## AVIS PUBLIC

AVIS est donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, que le Règlement numéro 475-15 afin d'augmenter le fonds de roulement de la municipalité de Cantley à 400 000 \$ a été adopté par le conseil municipal le 9 juin 2015.

Toute personne intéressée peut consulter ledit règlement au bureau du Directeur général au 8, chemin River, Cantley (Québec), durant les heures normales de bureau.

Veillez noter que l'avis public est également sur le site Internet à l'adresse : [www.cantley.ca](http://www.cantley.ca) sous la rubrique « Avis publics ».

DONNÉ à Cantley ce 15<sup>e</sup> jour du mois de juin deux mille quinze.

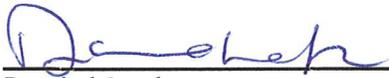
**Daniel Leduc**  
Directeur général et secrétaire-trésorier

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné Daniel Leduc, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Cantley certifie avoir publié l'avis public du Règlement numéro 475-15 afin d'augmenter le fonds de roulement de la municipalité de Cantley à 400 000 \$ en affichant une copie aux endroits désignés par le Conseil ainsi que sur le site Internet.

Le 15<sup>e</sup> jour de juin entre 8 h 30 et 16 h 30.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 15<sup>e</sup> jour du mois de juin 2015.



---

Daniel Leduc  
Directeur général et secrétaire-trésorier